

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0050

commune (s) : Genay

objet : **Acquisition, à titre gracieux, d'une parcelle située rue de la Grande Verchère et appartenant aux époux Brossette**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située à l'ouest de la rue de la Grande Verchère à Genay, cadastrée sous le numéro 532 de la section AE.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 15 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui est présenté, cette parcelle serait cédée à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'établissement de l'acte notarié, évalués à 3 000 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine au titre de l'exercice concerné - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,